Filière Sécurité
Droit
Secourisme
Incendie
Sureté
Lycée Carriat Bourg en Bresse

C.A.P.

Agent de Sécurité

Recrutement sur dossier puis entretien oral

Lycée CARRIAT

Agent Assermenté SNCF POLICE DES CHEMINS DE FER

S.S.I.A.P. 1 INITIALE

SECURITE PRIVEE AGENT

CONTENU DU PARCOURS DE FORMATION

Disciplines générales

13,5h

Français / Histoire-Géographie	(1,5h)
Enseignement moral et civique	(0,5h)
Mathématiques / Sciences	(1,5h)
Anglais	(2h)
E.P.S.	(2,5h)
Arts appliqués	(2h)
Accompagnement personnalisé	(3h)

Enseignement professionnel

16h

Pratique professionnelle 2nde	(12h)
Pratique professionnelle 1ere et T	(10h)
Chef d'oeuvre 1ere et T	(2h)
co-intervention maths	(1h)
co-intervention français	(1h)
Prévention Santé Environnement	(1h)
Economie - Gestion	(1h)

L'agent de sécurité exerce ses fonctions dans des espaces, ouverts ou non au public, à vocation industrielle, commerciale, hospitalière, privative, ou événementielle (culturelle ou sportive).

L'élève suivra des apprentissages dans les domaines suivants :

- Secours à personnes.
- Sécurité technique et incendie
- Prévention et dissuasion des actes de malveillance.
- Sécurité liée à l'environnement extérieur.
- Droit.

Ces activités seront appréhendées en utilisant des ressources diverses : matériels de vidéo surveillance, système de sécurité incendie, téléphonie et radiophonie, matériel de lutte contre l'incendie ainsi que matériels de secours à personnes.

COMPETENCES MISES EN OEUVRE

L'élève sera amené à :

- Gérer les principales situations que peut rencontrer un secouriste avec du matériel de 1er secours.
- Avoir un comportement et un mode de communication adaptés aux situations professionnelles rencontrées auprès du public, au sein d'une entreprise.
- Maîtriser le cadre légal de son intervention
- Rendre compte oralement ou par écrit de ses activités
- Maîtriser des outils de communication : téléphonie, radiophonie, informatique.

Attention : En début de cursus, afin de s'assurer de la bonne moralité des élèves, une demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sera adressée au CNAPS. **Une simple mention sur le casier judiciaire ou sur le fichier de traitement d'antécédent judiciaire entraînera un refus** de délivrance de cette autorisation et par la suite de la carte professionnelle nécessaire pour exercer les missions de sécurité privée.

Compétences visées :

- **Implication**
- **Solidarité**
- **Curiosité**
- **Autonomie**
- **Réflexion technique**

PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

14 semaines

de formation professionnelle **en entreprise**

sont intégrées dans la scolarité (sur les 2 ans).

Cette période en entreprise, moment important de la scolarité de l'élève, est l'occasion de mettre en pratique les apprentissages et de les approfondir.

L'équipe pédagogique, soutient et assure le suivi de la recherche des stages. La recherche de stage fait partie intégrante de la formation.

En relation avec le tuteur du stagiaire, les professeurs déterminent les objectifs et formalisent les rapports avec les entreprises.

APRES LA FORMATION

Aucun métier de la sécurité si casier judiciaire

Vous pourrez prétendre à un emploi en tant que :

- Agent de Prévention et de Sécurité,
- Agent de sûreté des espaces ouverts au public,
- Agent de Service Sécurité Incendie Assistance à Personne (SSIAP1)
- Sous conditions : Policier Adjoint de Sécurité (ADS), Gendarme Adjoint Volontaire (GAV), concours des douanes, police municipale, Surveillant pénitentiaire

Vous pouvez surtout choisir de poursuivre vos études :

- Passerelle Bac Pro Métiers de la Sécurité (formation proposée au LPO CARRIAT)
- Bac Pro autre spécialité : places limitées
- Brevet Professionnel A.T.P.S. (Agent Technique Prévention Sécurité) par apprentissage
- Autre C.A.P., formation complémentaire Agent de sûreté ferroviaire, aéroportuaire, convoyeur de fond, garde du corps, maître-chien

Lycée CARRIAT

1 rue de Crouy
01000 BOURG-EN-BRESSE
@ 0010016m@ac-lyon.fr
https://carriat.ent.auvergnerhonealpes.fr
04 74 32 18 48